



UNAF

Section Régionale
AUVERGNE/RHÔNE-ALPES

Villeurbanne, le 25 septembre 2016

Cet avis tient lieu de convocation
pour l'Assemblée Générale du 5 novembre 2016

Chers **ADHERENTS UNAF** de la région AUVERGNE et de la région RHÔNE-ALPES, vous n'êtes pas sans ignorer que, réforme territoriale oblige, nos Sections Régionales respectives doivent disparaître au profit d'une nouvelle Section Régionale regroupant les Sections Départementales de l'ensemble des départements suivants: 01-03-15-38-42-43-63-69-73-74-26/07

Pour constituer la gouvernance de cette nouvelle entité, après plusieurs réunions les délégations des 2 Sections Régionales et les différents Présidents des Sections Départementales ou leurs représentants, ont adopté le principe suivant :

Le nouveau Comité Directeur sera composé :

- de membres de Droit comprenant: les **11** Président(e)s de Sections Départementales, le (la) représentant(e) des arbitres au Comité Directeur de Ligue et le (la) Président(e) de la CRA, avec voix consultative
- de membres sur une liste élus par les voix portées par les Président(e)s de chaque SD ou leur représentant(e) (quota de voix définit en fonction des adhérents enregistrés au 31 MAI 2016 - 1 voix pour 20 adhérents). Les candidatures individuelles de chacun des membres sur la liste devant être entérinées par le Comité Directeur des Sections Départementales.

Aussi nous vous informons que les Assemblées Générales dissolutives des anciennes Section Régionales et celle constitutive de la nouvelle SR se tiendront le :

5 NOVEMBRE 2016 à ST ETIENNE à partir de 9h00.
Salle du Stade Geoffroy Guichard, entrée principale rue de la Tour

Amicales salutations à toutes et à tous.

DOMINIQUE LOPEZ Président SR AUVERGNE
ANDRE DELIEUTRAZ Président SR RHÔNE-ALPES

PARTICIPATION ASSEMBLEES GENERALES

Chaque **adhérent**, à jour de cotisation pour la période en cours 2016-2017, désirant participer aux AG devra **s'inscrire auprès de son Président de Section Départementale** impérativement **AVANT le 15 OCTOBRE** dernier délai (**soit par MAIL, soit par courrier**) et indiquer également s'il participe au buffet servi vers 13h - **15€ max par personne**. Indiquer également si votre épouse participe à cette matinée (une organisation sera prévue pour les épouses sur la matinée)

IMPORTANT : Les Présidents de SD devront communiquer ensuite pour le **25 OCTOBRE** le nombre de participants aux AG ainsi que le nombre de repas réservés, à leurs Président de SR.